



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agence pour l'enseignement du français à l'étranger

Question écrite n° 110152

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'audit décidé par le Gouvernement sur les missions, organisations et compétences de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE). Parmi les recommandations formulées, les rapporteurs proposent notamment de modifier l'article D. 36 du code du domaine de l'État, afin d'étendre la compétence de la commission interministérielle des opérations immobilières de l'Etat à l'étranger aux opérations immobilières de l'AEFE. Aussi il souhaiterait connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110152

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11706